

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

luxaprint® 3D cast 2.0

UFI: U450-Q1V8-P005-JF57

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Résine monocomposant photopolymérisable pour la fabrication générative d'objets coulés utilisés dans la production d'embouts auditifs en silicone.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DETAX GmbH
 Rue: Carl-Zeiss-Straße 4
 Lieu: D-76275 Ettlingen
 Téléphone: +49 7243/510-0 Téléfax: +49 7243/510-100
 e-mail: post@detax.com
 Internet: www.detax.com
 Service responsable: This number is only obtainable during office hours
 (Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +1-800-424-9300 (CHEMTREC worldwide)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
 Eye Irrit. 2; H319
 Skin Sens. 1; H317
 Repr. 2; H361
 STOT SE 3; H335
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Diméthacrylate isopropylidènediphénol Peg
 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate
 Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle
 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 2 de 11

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations/prescriptions nationales et locales relatives à l'élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des résines acrylique / méthacrylique et d'excipients.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
41637-38-1	Diméthacrylate isopropylidènediphénol Peg			20 - < 60 %
	609-946-4		01-2119980659-17	
	Aquatic Chronic 4; H413			
144086-02-2	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique			10 - < 40 %
	604-394-0			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H319 H411			
72869-86-4	7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate			20 - < 40 %
	276-957-5		01-2120751202-68	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
2455-24-5	Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle			1 - < 25 %
	219-529-5		01-2120748481-53	
	Repr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H360 H317 H412			
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			0,1 - < 5 %
	278-355-8	015-203-00-X	01-2119972295-29	
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 3 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
41637-38-1	609-946-4	Diméthacrylate isopropylidènediphénol Peg	20 - < 60 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
144086-02-2	604-394-0	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique	10 - < 40 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
72869-86-4	276-957-5	7,7,9(ou 7,9,9)- -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate	20 - < 40 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	0,1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissements puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 4 de 11

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker en présence d'agents d'oxydation puissants ni de matériaux alcalins et acides puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine dans un lieu frais et sec, ne pas stocker avec des denrées alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local. Stocker à l'abri complet de la lumière. Ne pas stocker sous gaz de protection, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Résine monocomposant photopolymérisable pour la fabrication générative d'objets coulés utilisés dans la production d'embouts auditifs en silicone.

Destinée à du personnel qualifié.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,822 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,233 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,145 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection doivent être en : Caoutchouc butyle

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
 Couleur: - transparent
 Odeur: estérifié-e

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé
 gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Point d'éclair: >100 °C

DIN 51755

Température de décomposition: >=190 °C

pH-Valeur: non déterminé

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 6 de 11

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

<1 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

 1,09 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agents d'oxydation, matériaux fortement acides ou alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Agents d'oxydation puissants, amorces radicalaires, ions de métaux lourds. Le produit se polymérise lorsqu'il est exposé à la lumière UV ou à la lumière visible. Conserver par conséquent dans des récipients fermés à une température de 15 à 28°C, à l'abri de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs d'acrylate âcres peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

On ne dispose d'aucune donnée toxicologique pour le produit. La DL (oral, rat) découverte pour des produits de composition similaire est >5000 mg/kg.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
41637-38-1	Diméthacrylate isopropylidènediphénol Peg				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
144086-02-2	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
72869-86-4	7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate; Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle; oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. (oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
41637-38-1	Diméthacrylate isopropylidènediphénol Peg					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h			
144086-02-2	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,9 mg/l	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 90,94 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
72869-86-4	7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10,1 mg/l	96 h			OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,21 mg/l	72 h			OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
2455-24-5	Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 34,7 mg/l	96 h		GESTIS	
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >2,01 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,53 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >1000 mg/l)	3 h	Boue activée		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
144086-02-2	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	27%	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
		0-10%	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
144086-02-2	2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique	2,17-2,61
72869-86-4	7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate	3,39
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 9 de 11

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	47-55	Cyprinus carpio (Carpe)	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Non classé comme substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Contient : 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Code de classement:

M6

Quantité limitée (LQ):

5 L/ 30 kg

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Contient : 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, éthoxylé et propoxylé, esters avec acide acrylique

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 10 de 11

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. Contains: 2,2-bis(hydroxymethyl)-1,3-propandiol, ethoxylated and propoxylated, ester with acrylic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Marine polluant:	YES
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

Contains: 2,2-bis(hydroxymethyl)-1,3-propandiol, ethoxylated and propoxylated, ester with acrylic acid

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. Contains: 2,2-bis(hydroxymethyl)-1,3-propandiol, ethoxylated and propoxylated, ester with acrylic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Contains: 2,2-bis(hydroxymethyl)-1,3-propandiol, ethoxylated and propoxylated, ester with acrylic acid

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

luxaprint® 3D cast 2.0

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 721

Page 11 de 11

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Repr. 2; H361	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)